



Succession : fausses signatures et faux serment

Par **jeannot 40**, le **28/01/2008** à **18:56**

La veille immédiate du décès de mon père en juillet 2007 (alors hospitalisé et sous morphine), sa deuxième épouse a maladroitement déclaré (devant témoins plus le notaire) lui avoir fait signer un document. Quelques jours après, elle imitait sa signature pour réaliser des contrats de location (preuve en ma possession). Dernièrement, lors d'un inventaire réalisé par un commissaire priseur et en présence d'un notaire, elle a sciemment caché l'existence d'objets de valeur ayant appartenu à mon père (preuve à l'appui).

Que pensez-vous de cette situation? De surcroît, dans la mesure où elle fait preuve d'une cupidité avide dans la gestion de la succession, existe-t-il des moyens juridiques de la ramener à une plus juste raison, notamment au regard des éléments susmentionnés? En vous remerciant vivement.